

## Les fonctionnaires, leur statut, leur effectif

En France, deux secteurs, le privé et le public, recouvrent deux sphères d'activités, celle qui est soumise à la concurrence et celle qui ne l'est pas. L'écart entre les avantages du public et du privé, longtemps au détriment du premier, se creuse désormais au bénéfice du dernier et la **culture des droits acquis est prédominante**, au point d'en être scandaleuse... Les salariés de la sphère publique sont à ce jour au nombre de **sept millions, 25% de plus qu'il y a vingt ans**.

**Agnès Verdier Molinié**, rédactrice en chef de l'IFRAP a dénoncé dans son livre "**Les Fonctionnaires contre l'Etat**", publié chez Albin-Michel, le **sabotage de l'intérêt général par le lobby des fonctionnaires** ( voir un résumé de ce livre dans notre rubrique « Nos enquêtes »).

Ses principales constatations sont les suivantes :

**ABSENCE AU TRAVAIL** par les faits :

1. « **de grève** » pour des motifs de nature professionnelle (autorisés par la loi du 27/10/1946). La France est championne d'Europe avec 1 800 000 jours de grève par an (soit l'équivalent de 5 143 fonctionnaires payés, annuellement, à ne rien faire pour le Public). Elle rappelle qu'en France la grève est réalisée en toute impunité car favorisée par le laxisme, voire la complicité, de la hiérarchie et des autorités refusant le non paiement des jours de grève. En France, en 2010, le coût de 3 mois de grève a été estimé à 50 millions d'euros.

2. « **d'absence autorisée** » de 3 jours par an, sans délai de carence, sans perte de salaire ni obligation de présenter un certificat médical soit, pour 7 000 000 de fonctionnaires, 21 000 000 de jours possibles d'absence sans motif. Le 3 décembre 2008, en banlieue parisienne, plus de la moitié des agents de la SNCF s'étaient déclarés souffrants : un service dit « allégé » dut être mis en place.

3. **De « droit de retrait »**. Par ses excès, ce droit est devenu un droit de grève déguisé mais sans préavis, sans obligation de service minimum ni de retenues de salaire. Par exemple en 2009, la direction de la SNCF assiste impuissante à une épidémie de droits de retrait.

4. Au niveau des **collectivités locales, la prolifération de l'arrêt maladie est encore plus lourde**. Ainsi le quotidien *Les Echos* du 18/5/11 indique que la durée des absences pour raison de santé ne cesse de progresser chez les « territoriaux : elle était de 17 jours en 2001 et atteignait **22,6 jours l'an dernier**. Une plus grande mobilité des agents permettrait de l'atténuer mais on connaît les crispations pour changer les habitudes tranquilles. Par ailleurs, plus l'effectif de la collectivité est élevé, plus le taux d'absentéisme l'est aussi (11 % à partir de 350 agents contre 6 % en-dessous de 10 agents).

- **ACTES DE MALVEILLANCE** à l'EDF coupures de gaz et d'électricité (2004, gare Saint-Lazare contre le changement de statut, 2009, 7 centrales nucléaires contre la main d'œuvre contractuelle) ; à Marseille, blocage du port par 36 grutiers CGT (très favorisés statutairement), touchant 3000 entreprises, 41000 salariés.

- **ACTES DE DESOBEISSANCE** comme le refus d'obéir de la part d'enseignants (en présence de F. Fillon) qui ne sont pas d'accord sur la réforme des programmes et ainsi pénalisent leurs élèves.

- **ACTES DE SABOTAGE :**

Il y a sabotage lorsque les caténaires sont détériorés par des fers à béton mais aussi quand le service minimum, institué en 2007 pour assurer une certaine continuité du service public, est détourné par le stratagème « légal » de la grève de 59 minutes qui permet de ne pas travailler en ne perdant, si perte il y a, que 1/60<sup>e</sup> de son salaire mensuel alors qu'au-delà 1/60<sup>e</sup> du salaire annuel serait perdu.

Agnès Verdier-Molinié conclut par « **un Service public au service de tout .....sauf du Public** ».

- **REFUS DE MESURER LA PERFORMANCE**

Il y a refus systématique des réformes et refus de la mise en place d'indicateurs de performances qui remplaceraient le système d'auto évaluation en cours. A pointer, dans ce refus, l'ENA, dont le contrat d'objectif et de moyens, initié en 2001, est toujours en attente de signature 10 ans plus tard !

Les fonctionnaires sont privilégiés dans la crise actuelle car ils sont protégés par le statut de la Fonction Publique (maintien du poste). Ils bénéficient aussi du droit au chômage sans avoir à cotiser. Ils obtiennent le **maintien de leur pouvoir d'achat** par l'indexation de leur salaire et des retraites à 75% de leur dernier salaire (hors indemnités).

**Soumettre l'ensemble des fonctionnaires, locaux et nationaux, au même régime indemnitaire que celui du privé, financé par leurs seules cotisations, et non les finances publiques, devrait être l'orientation...**

Il est donc impératif tout à la fois de **réduire la sphère publique et de supprimer les avantages exorbitants** de ses agents. C'est possible ! Le gouverneur **Scott Walker** de l'Etat américain du

**Wisconsin**, élu dans un état réputé démocrate, l'a fait : avant sa prise de fonctions le 3 janvier 2011, il s'était engagé à supprimer le déficit, sans augmenter les impôts. Il a donc fait voter par sa majorité la remise **en cause du statut des fonctionnaires de son Etat** : aussi bien le monopole syndical de la négociation des conventions collectives, que la réduction de la couverture maladie et des pensions de retraites !... à la stupéfaction générale et celle scandalisée des médias, aux Etats-Unis comme en Europe, qu'un élu puisse si tôt tenir ses promesses !

**Le prochain gouvernement de la France aura le choix : suivre l'exemple du Wisconsin. Ou attendre que celui de la Grèce ne s'impose...**

**En France, la seule façon de changer les choses dans ce domaine sera de passer par un référendum ! Exigeons des candidats à l'élection présidentielle qu'ils incluent la démocratie directe dans leur programme !**